http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article693

Innovations ou révolutions ?... Pour quelles transformations ? Quelles voies possibles pour une révolution pédagogique, sociale et politique ?

Date de mise en ligne : lundi 3 décembre 2012

- DOSSIERS
- Idées / analyses
-

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Lors du stage de Ligoure (Le Vigen - 87) organisé par SUD éducation Limousin , Philippe Geneste nous a fait un rapport critique de ce qui se cache derrière « l'innovation » au sein de l'Education Nationale.*

Nous vous en proposons ici les grandes lignes.

1ère partie : 40 ans de politique officielle de l'innovation dans le système éducatif
L'impact de mai 68...

Au cours des années 70, le discours officiel sur l'innovation s'installe avec la notion de changement et de progrès. En fait, on cherche la rentabilité du système. Le discours officiel invite à « innover pour renforcer la réussite scolaire » mais, en fait, il s'agit d'adapter le système éducatif aux intérêts du Capital.

Cette « innovation » est déliée de toute finalité pédagogique et vient renforcer la croyance en la toute puissance des nouvelles technologies. S'opposer à cette innovation apparaît alors être rétrograde, ne pas être progressiste.

L'intérêt politique est pourtant d' assurer le conservatisme dans l'enseignement, sous couvert d'innovation technologique. La finalité première de l'école, à savoir la sélection scolaire pour le tri social, n'est alors jamais remise en question.

Innovation et démocratie...

L'innovation est-elle un instrument de la démocratie ?

Les notions d' « éducation permanente » et de « formation continue » apparaissent dans les années 60-70, en même temps que les sciences de l'éducation. L'apparition du pseudo-concept de « savoir être » ouvre clairement la porte à l'évaluation des comportements (cf note de vie scolaire aujourd'hui). C'est donc un acquis du pouvoir. Le LPC, inscrit dans la loi d'orientation 2005, et qui fait référence à la « psychologie des aptitudes », met en conformité le système éducatif avec le marché de l'emploi, aux niveaux national, européen, et international, que ce soit concernant l'éducation formelle, non formelle (stages, investissement associatif...), mais aussi informelle (vie privée), et ce dans les champs du savoir, du savoir-faire, et du savoir être...

La loi de 2009 a achevé ainsi le processus d'atomisation du prolétariat, dès ses premiers pas dans l 'école.

Il y a massification de l'éducation, tout en organisant l'atomisation du prolétariat, via des processus d'individualisation aujourd'hui promus. L'individualisation prend le pas sur la démocratisation, via le Collège Unique. Le « citoyennisme » remplace la démocratie ; démocratie et citoyenneté sont aujourd'hui assimilés ; la démocratisation n'est aucunement associée à des pratiques collectives, autres qu'institutionnelles.

Le tournant des années 1980...

La réforme Savary c'est d'abord la réorganisation du système éducatif, pour introduire plus d'individualisation, avant la création des Bac Pro par Chevènement en 1985, afin de contenter le patronat, qui demande un diplôme supérieur au BEP.
Est peu à peu introduite la notion d' « Individus acteurs », qu'ils soient enseignants (qui occupent une place centrale) ou élèves (idem avec la loi de 1989), ainsi que celle de « pédagogie de l'accompagnement » (individuel).

L'innovation au service de la cohésion sociale dans les années 1990...

L' individualisation est au seul service du non-échec scolaire.
Les PPRE, mis en place par le ministère de la cohésion sociale (Borloo, 2005), organisent l'accompagnement des élèves en difficulté scolaire, avec possibilité d'intégrer la vie professionnelle à partir de 14 ans (Peillon parle aujourd'hui des enfants de 6ème...). Création des 3èmes DP avec abandon LV2, donc pré-orientation, avec mise en place de codes comportementaux (non contesté par les syndicats), au sein des « compétences sociales et civiques ».

Il faudrait résoudre les difficultés scolaires, via la normalisation des comportements (cf discours de Fillon sur l'autorité de l'enseignant).

La 10ème compétence de l'enseignant (2006) stipule : « se former et innover » : on cherche une meilleure performance de l'enseignant, puis de l'élève.

La place de l'innovation dans la fabrication de l'ordre... scolaire dans les années 2000

L'innovation s'appuie sur les notions de citoyenneté, via 4 piliers :

- Inclusion sociale pour tous, inclusion des personnes handicapées et marginales.

Copyright © SUD éducation 92

- Autonomie et individualisation par accompagnement personnalisé.
- Contractualisation (contrats de réussite entre l'établissement et les autorités hiérarchiques).
- Autonomie des projets (liberté de mise en place de l'innovation, mais obligation de résultats ; en outre, les projets doivent être validés par la hiérarchie rectorale).

Dans chaque établissement, le CA, qui avait des obligations réglementaires, a désormais des obligations législatives. Illusion de liberté pédagogique locale, mais les rectorats tiennent la bride via la LOLF. Les moyens de l'établissement dépendent du projet (contrat d'objectifs signé pour 3 ans). Contrats limités dans le temps, uniquement payés en HS. Les « Conseils Pédagogiques » sont en fait des seconds couteaux pour les chefs d'établissement. Il s'agit de récupérer le pédagogique par la sphère hiérarchique, et de faire du chef d'établissement un référent pédagogique. Le pouvoir syndical est ainsi formellement écarté.

L'évaluation outil de l'encadrement hiérarchique...

L'évaluation, pourtant posée *a priori*, serait catalyseur de progrès. Sous couvert d'innovation, la grille d'évaluation vient remplacer l'acte d'apprentissage.

Pour une révolution à l'école...

Le syndicalisme d'émancipation doit s'opposer au syndicalisme intégré et bureaucratique.

Être pour une émancipation , c'est d'abord être contre toute forme de sélection scolaire.

Le collège unique oui, mais sans sous-filière avant la fin du lycée (il faut donc lutter contre PAM, contre l'éducation à l'orientation, contre le socle commun, contre le LPC,...).

Il faut contester les savoirs scolaires définis par la bourgeoisie.

2ème partie : Les mouvements pédagogiques et d'éducation populaire face à l'innovation

Innovation, progressisme, ou émancipation ?

Copyright © SUD éducation 92

L'innovation et le traitement des difficultés de l'institution scolaire...

Chaque fois que l'institution scolaire chavire, elle va chercher des solutions dans le champ des pédagogies nouvelles, mais seulement pour en emprunter des bribes et sans mise en place cohérente.
1920 : L'éducation nouvelle prend son essor, avec la création de l'école émancipée, puis du GFEN (section française de la ligue internationale de l'éducation nouvelle, fondée en France notamment par Decroly).

1938 : Jean Zay, ex directeur de la ligue de l'enseignement, reprend des termes de l'éducation nouvelle pour le projet d'école unique. Education nouvelle et psychologie des aptitudes sont à ce moment très en lien, notamment en ce qui concerne l'orientation.
« Détection des aptitudes, pour adaptation de la pédagogie et surtout orientation » (le plan Langevin-Wallon indique que le but de l'école est de répondre aux besoins sociaux). Apparition de la différenciation pédagogique.

1969 : mise en place du tiers-temps pédagogique (matières de base maths-français, sport, et disciplines d'éveil avec incitation spécifique à la pratique de méthodes actives).

1981 (Savary) : officialisation à nouveau de la pédagogie différenciée, jusqu'aux itinéraires de découverte (Lang).
L'innovation et le traitement de la difficulté scolaire...

On cantonne ainsi depuis longtemps l'éducation nouvelle à la difficulté scolaire. Les projets expérimentaux (« innovants ») sont mis en place pour les décrocheurs, puis se diffusent et se développent.

Il y a donc une volonté certaine de ghettoïser les pédagogies coopératives, ou institutionnelles, ou actives... L'institution craint la propagation de ces idées. Les projets libérateurs ou émancipateurs, à dimension déstabilisante pour l'institution, ne voient le jour qu'une fois édulcorés de leur principale substance, c'est-à-dire récupérés.
Il convient de prendre acte de cette pratique de l'institution à l'égard de l'ensemble des mouvements pédagogiques.

Aujourd'hui, le programme ECLAIR (Ecole, Collège, Lycée, pour l'Ambition, l'Innovation, et la Réussite) vise à faire admettre l'embauche des enseignants par le chef d'établissement, via une lettre de motivation pour un projet d'établissement « en conformité » avec le projet académique... Cette hybridation soumet peu à peu le secteur public à des protocoles du secteur privé (gérer une école comme une entreprise).
Il y a ainsi un recentrage du profil chef d'établissement vers le volet pédagogique. L'enseignant, pourtant sur le terrain, en est dépossédé. L'instauration du « Préfet des études », du « Conseil

Copyright © SUD éducation 92

Pédagogique » sont une façon de mettre en place une « gradaille de ouiouiste », qui seront récompensés par un salaire au mérite...

Ce que l'analyse de l'innovation officielle apprend à celles et ceux qui veulent développer une éducation émancipatrice...

Le système éducatif doit faire face à de nombreuses difficultés. Deux attitudes assimilables à des « fuites en avant », et présentées comme en conflit, se confortent l'une l'autre.
La première est celle du ministère, en appui sur la psychologie des aptitudes, les pédagogies nouvelles, et les directives européennes (mélange de conservatisme et d'annonces incohérentes).

La seconde est celle des « spécialistes » associatifs ou syndicaux institués, qui consiste à ne voir de salut que dans leur propre champ d'intervention (appartenant au champ dit « contestataire ») où se côtoient réformistes, révolutionnaires, réactionnaires, progressistes...
Dans tous les cas, l'organisation du tri social par la sélection scolaire n'est jamais remise en cause. Il y a rejet d'un enseignement polyvalent et polytechnique pour tous jusqu'à la fin du lycée, ce qui laisse donc un boulevard ouvert aux politiques analogues de droite ou de gauche, conformément aux directives européennes.

Pour une révolution à l'école...

La culture serait du côté de la tradition, et la pédagogique serait du côté de l'innovation.

Ce clivage n'est pas notre débat, car c'est une mise en scène travaillée par le pouvoir. Il faut avant tout proposer une conception ahiérarchique de l'école, fondement de la coopération, pour éduquer à l'égalité (ne pas porter cette revendication, c'est déjà porter l'inégalité).

De plus la construction du savoir doit s'opposer à sa fétichisation car l'apprenant doit être acteur sur les chemins de ses apprentissages.

Il faut alors nécessairement un cadre collectif, donc syndical, pour l'ensemble des travailleurs. On ne peut certainement pas faire une révolution pédagogique sans faire une révolution sociale (et vice versa)...

3ème partie : Perspective pour un projet syndical d'école contre la notion d'innovation : pour une révolution à l'école

Poser le débat en terme d'Innovation c'est prendre le point

de vue du pouvoir. Il nous faut au contraire poser que révolutions pédagogique et sociale sont à mener simultanément.

Il nous faut rechercher un cadre institutionnel (non catégoriel) en lieu et place du morcellement associatif, syndical... voulu par l'ordre bourgeois. Il nous faut porter des revendications et non des propositions innovantes. Il nous faut exiger une éducation polyvalente pour toutes et tous jusqu'à la fin du lycée. Il nous faut, dans l'école, soutenir l'entraide, la confrontation, la conceptualisation, les tâtonnements et expérimentations, puis les démarches inductives. Il nous faut lutter contre l'ordre social inégalitaire. Il nous faut exiger l'abolition puis la répartition des fonctions hiérarchiques.

Le rôle du syndicalisme n'est pas 'aménager l'existant, mais au contraire de changer l'existence, en s 'appuyant sur les nombreuses expériences éducatives, ainsi que sur la pensée syndicale, et ce afin d'éviter la reproduction sociale (la voie professionnelle reste essentiellement empruntée par les enfants du peuple). Il faut donc en finir avec les trois voies de formation.

Notre but n'est pas l'amélioration du système, mais son abolition, via un syndicalisme de lutte et de transformation sociale qui s'appropriera collectivement l'outil d'émancipation qu'est l'éducation. Et ce afin de créer un espace de contre-société.

Philippe Geneste, militant syndicaliste, très impliqué dans les alternatives pédagogiques, fut rédacteur à l'école émancipée puis membre du comité de rédaction de la revue l'Émancipation syndicale et pédagogique. Il collabore aujourd'hui aux cahiers syndicalistes et à la revue Marginales. Il est l'auteur de Visages de la littérature prolétarienne contemporaine, Acratie 1992, de Politique, langue et enseignement, éditions Yvan Davy 1998, et de Le travail de l'école : contribution à une critique prolétarienne de l'éducation, Acratie 2009.

« Contre le pilotage capitaliste du système, et son tri social/scolaire, nous opposons la lutte syndicale quotidienne, dans tous les interstices du système, lutte défensive des personnels comme lutte offensive par les pratiques professionnelles. »

D'autres articles de Philippe Geneste sont en ligne sur le blog « les empêcheurs d'enseigner en rang ».

Avec son aimable autorisation nous l'avons filmé lors de ce stage de formation syndicale et vous invitons à l'écouter sur youtube :

https://www.youtube.com/watch?v=uSjxFZbdPJI&feature=channel&list=UL

et

https://www.youtube.com/watch?v=BVhTEx8MD_U&feature=BFa&list=ULuSjxFZbdPJI

Copyright © SUD éducation 92